



Résolution 2022 – 04 – R01

Matériel informatique

Attendu qu'avec la nouvelle réalité du travail à distance, tant au niveau de l'employeur que syndical;

Attendu que les appareils informatiques disponibles au local syndical ne répondent pas aux besoins d'ergonomie requis pour du travail de bureautique, tant en présentiel, qu'à distance;

Attendu que le budget d'achat de matériel informatique adopté lors de la dernière assemblée générale annuelle prévoyait un montant de 6 500 \$;

Attendu que la section locale dispose d'un inventaire de boissons, tant alcoolisées que non alcoolisées ayant une valeur de plus de 3 300 \$;

Attendu que la juste valeur marchande des appareils Apple se chiffre à près de 6 000\$;

Il est résolu de monnayer au maximum les items composant l'inventaire.

Il est de plus résolu de vendre les appareils Apple, via un encan silencieux avec un prix plancher, auprès des membres. Advenant le cas où le prix plancher ne serait pas atteint, les appareils seront vendus au grand public.

Il est de plus résolu de remettre à des organismes communautaires, les items non alcoolisés provenant de l'inventaire.

Il est de plus résolu d'allouer un budget additionnel de 5 500 \$ pour l'achat de matériel informatique, pour un total révisé de 12 000 \$ (voir prévisions budgétaires).

Il est de plus résolu de procéder à l'achat des équipements requis et de façon raisonnable, afin d'être efficace dans le travail tout en respectant le nouveau budget de 12 000 \$.

Proposée par Dany Gélinas

Secondée par Sabrina Williams

Adoptée le 2022-04-12

